

Note d'information - Processus électoral

1. Actualité du processus électoral : Situation au 03 octobre 2012

Le Bureau de la CENI, exécutant l'arrêt de la Cour suprême de justice du 18 septembre 2012, a rendu public, le 02 octobre 2012, les résultats provisoires des élections législatives nationales du 28 novembre 2011 de la circonscription électorale de Masisi en province du Nord Kivu. Ce sont au total 07 députés nationaux proclamés provisoirement élus en attendant l'examen du contentieux au niveau de la Cour Suprême de Justice (CSJ).

Le Bureau de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a publié le samedi 29 septembre 2012, la liste des candidatures recevables à l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de la Province Orientale et de la province du Bas-Congo. Au total ce sont 05 candidatures qui ont été retenues pour la Province Orientale et 16 pour le Bas-Congo. Les Sections Electorales (SE) de la MONUSCO dans ces deux provinces suivent l'étape du dépôt des recours en contestation des listes des candidatures dont la compétence est la Cour d'Appel provinciale.

Les membres du Bureau de la CENI ont participé du 26 au 28 septembre 2012, à Pretoria en Afrique du Sud, au séminaire d'orientation des nouvelles commissions électorales des pays membres de la SADC (South African Development Community) www.sadc.int. Les échanges ont porté sur le coût des élections, le fonctionnement des Organes de Gestion des Elections (OGE), la logistique électorale, les instruments internationaux qui régissent les élections, les systèmes électoraux et la présentation du cycle électoral. Par ailleurs les experts en communication des OGE des pays membres de la SADC ont validé, à Pretoria, du 25 au 26 septembre 2012, les Directives « volontaires » devant régir les couvertures médiatiques des élections dans les pays de la région.

La semaine a été marquée par les travaux de l'Assemblée Nationale, commencée le 15 Septembre 2012, chargée d'amender et d'adopter au sein de la commission Politique Administrative et Juridique (PAJ), la loi organique Nr 10/13 du 28 juillet 2010 portant sur l'organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI). Une frange de l'opposition, pour marquer son désaccord sur le fond de la réforme de la loi et sur la forme des débats, a suspendu le 29 septembre sa participation aux travaux de la commission Politique Administrative et Juridique (PAJ). La session a repris le 02 octobre 2012.

2. Activités du terrain

Les Sections Electorales (SE), restent attentives à la délivrance des duplicatas des cartes d'électeurs par les antennes locales de la CENI et participent aux séances de sensibilisation et d'éducation civique électorale. En attendant la publication du calendrier électoral réaménagé par le Bureau de la CENI, les SE participent à la réfection des entrepôts et à l'élaboration de l'inventaire du matériel électoral.

Contacts :

CENI : jb_itipo@yahoo.fr **MONUSCO/DE :** castanias@un.org **PNUD/PACE** lina.ekomo@undp.org

L'entrepôt de la CENI à Rutshuru dans le Nord-Kivu a été pillé par le M23 le mardi 25 Septembre 2012. Les assaillants ont emporté avec eux les kits électoraux et un stock de cartes vierges.

3. Informations générales

Quelle est la durée de la période de dépôt des recours en contestation des listes des candidatures pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo ?

La durée de dépôt des recours en contestation des listes des candidatures pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo est fixée du 30 septembre 2012 au 04 octobre 2012.

Quelle est l'institution habilitée à traiter les recours en contestation des listes des candidatures pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo ?

La Cour administrative d'appel est la juridiction compétente chargée de traiter le contentieux des listes des candidatures pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et celle du Bas-Congo. Les Cours administratives d'appel n'étant pas encore opérationnelles, ce sont les Cours d'appel, respectivement, de Kisangani et de Matadi qui assument cette prérogative.

Quelle est la durée de la campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et du Bas-Congo ?

La durée de la campagne électorale pour l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces Orientale et celle du Bas-Congo est de trois jours. Elle débute le 24 octobre 2012 et se clôture le 26 octobre 2012 à minuit. Elle se déroulera auprès des Députés provinciaux, respectivement, de la Province Orientale et celle du Bas-Congo.

Contacts :

CENI : jb_itipo@yahoo.fr **MONUSCO/DE :** castanias@un.org **PNUD/PACE** lina.ekomo@undp.org